

Communiqué du bureau des services généraux du 08 mars 2021

Vous qui souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à nous appeler. Notre permanence téléphonique reste accessible 24h/24 et 7j/7 au 078/15.25.56.

Des réunions en ligne ont été mises en place.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour vous y connecter sur notre site à la rubrique « Réunion en ligne ». Vous pouvez également nous joindre via la messagerie de notre page Facebook.

Concernant les réunions physiques nous recevons des informations contradictoires de différentes autorités et des différents niveaux de pouvoir quant à l'autorisation de la tenue de ces dites réunions.

C'est pourquoi, le B.S.G. (Bureau des services généraux francophone) continue à l'heure actuelle de ne pas recommander la tenue de réunions physiques. Si malgré tout certains groupes décident de tenir des réunions physiques, ils le font en endossant l'entière responsabilité de leur démarche et les éventuelles conséquences.

Ils le feront également en veillant à respecter les mesures obligatoires et après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires de la part de leur logeur ainsi que des autorités communales, pour le moins.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de la situation.